

Construction d'une mise à l'eau sur le barrage de Villejoubert

Le barrage de Villejoubert fait partie de la chaîne des 8 barrages établis sur la rivière Maulde. Il se situe entre la retenue de Langleret à l'amont et celle de l'Artige à l'aval. D'une superficie de 36 hectares, il présente la particularité d'être l'un des plus difficiles à pêcher, en particulier du bord.



En effet, une grande partie des arbres qui étaient présents dans la vallée avant sa mise en eau ont été conservés : aujourd'hui en partie immergés ou juste affleurant la surface, ils offrent autant de postes pour les poissons ... et de pièges pour les leurres des pêcheurs !

Un chemin longe la retenue en rive gauche mais reste interdit aux véhicules. Les postes de pêche étaient donc diffus et peu accessibles.

Les pêcheurs locaux et la fédération ont souhaité créer une mise à l'eau, l'emplacement le plus

adéquat se situant en rive gauche à l'aval du pont de Langleret.

Mais du souhait à la réalisation, les choses ne sont pas toujours si simples !

- en 1^{er} lieu, les limites de navigation ont dû être revues puisque la mise à l'eau se trouvait en zone de navigation interdite ; de nombreux services administratifs : commune, DDE, gendarmerie, pompiers, etc ... ont été consultés pour arriver à la modification de l'arrêté préfectoral datant de 1965 ; cette 1^{ère} étape a nécessité un minimum de 4 mois de délai.

- la fédération a signé avec EDF - gestionnaire du barrage - une convention d'occupation du terrain, et s'est portée acquéreur d'une autre petite parcelle adjacente, ce qui a pris respectivement 3 et 2 mois supplémentaires.

- après avoir obtenu tous les feux verts nécessaires, plusieurs entreprises ont été consultées et la plus à même de réaliser les travaux (en terme de prestation et de coût) a été retenue.

- enfin, les travaux à proprement parler ont été finalisés en quelques semaines.

La mise à l'eau est aujourd'hui fonctionnelle : pente douce, parking, et ensemble gravillonné.

Le coût des travaux s'élève à 4 400 €, dont 50 % subventionnés par EDF.

L'aménagement ou la création d'autres mises à l'eau sont à l'étude, afin d'offrir aux pêcheurs la possibilité d'explorer au mieux le domaine halieutique que représentent les grands barrages de la Haute-Vienne.



Le chemin d'accès, l'aire de stationnement ...



... et la descente en pente douce